

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE : LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

ARRONDISSEMENT DE BASSE-TERRE

l	Ville	l
l	de	l
	TROIS-RIVIÈRES	
	PHETEUTURE DE LA GUADEIN	10
	Courrier	91

### CONSEIL MUNICIPAL MARDI 19 JANVIER 2016 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

2 0 JAN. 2016 Loi 82.213 du 2.3.82

Date de la convocation

12/01/2016

Nombre de conseillers

En exercice :

Présents:

25 Absents:

Dont Procuration: 02

Vote à la majorité

Pour: 24 Contre: 00

Abstentions:

03

L'An Deux Mille Seize, le mardi 19 janvier 2016, à dix huit heures et trente minutes (18H30), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 1ère session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 12 janvier 2016.

PRESENTS: Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène (Maire) – M. MAGLOIRE Claude (1er Adjoint) – Mme OTTO AZINCOURT Josette (2ème Adjointe) – M. RENIER Renaud, (3ème Adjoint) – Mme MARCIN PLANTIER Dany (4<sup>ème</sup> Adjointe) - M. RUPAIRE Justin (5<sup>ème</sup> Adjoint) -Mme EUGENIE Gilberte (6ème Adjointe) – M. RENIER Philippe (7ème Adjoint) – Mme HATILIP ROCH Achille Germaine (8ème Adjointe) - M. BARTHEL Léonard - M. JERSIER Claude -Mme SAINTE-LUCE Ninette - M. LAROCHELLE Louis - M. CHAIBRIANT Michel -M. SACILE Serge - Mme DEGLAS Louisiane - Mme SAINT-VAL Marie-Agnès - Mme GILLES Christelle - Mme LAROCHELLE Lucie - Mme FAVORINUS Justina - M. EDAU François -Mme BARTHEL Annick - Mme LAROCHELLE Laurence - M. FAUSTA Jimmy -Mme CHRISTOPHE Laurence.....(25)

REPRESENTÉS: M. FRANCISQUE Jean-Louis (ayant donné procuration à Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE) – Mme MACHARES Chantal (ayant donné procuration à M. Jimmy FAUSTA)......(2)

ABSENTS: M. NOËL Jean-Philippe – M. LIBER Jean-Luc....(2)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Monsieur Renaud RENIER a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a accepté.

## EXAMEN ET VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET 2015 DE LA COMMUNE DE TROIS-RIVIERES

# DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Budget Primitif de la commune pour l'exercice 2015 adopté par délibération du Conseil Municipal;
- Vu le projet de Décision Modificative budgétaire n°2 présenté par Madame le Maire pour la commune et qui s'équilibre ainsi qu'il suit :

Fonction	nement						
Dépenses							
Chapitre	Article	Fonction	Libellé	Montant			
011	60612	814	Electricité	56 000,00			
011	6135	020	Locations mobilières	12 000,00			
011	61522	020	Entretien bâtiment	36 000,00			
011	61523	822	Entretien voies et réseaux	12 000,00			
011	6237	021	Publications	16 000,00			
011	6288	33	Autres	38 000,00			
	Sous To	tal 011		170 000,00			
65	657362	520	Subvention CCAS	30 000,00			
	Sous-Total 65			30 000,00			
		Total dépenses de fonctionnement		200 000,00			

01

Recettes								
Chapitre	Article	Fonction		Libellé	Montant			
73	7373		01	Octroi de mer	200 000,00			
3	Sous-Total 73				200 000,00			
		Total recettes de fonctionnement	41		200 000,00			

• Considérant la nécessité d'inscrire ces nouveaux crédits ;

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

A la majorité avec 3 abstentions dont celles de Mr FAUSTA Jimmy, CHRISTOPHE Laurence, MACHARES Chantal.

### DÉCIDE

#### Article 1:

**D'ADOPTER** la Décision Modificative n°2 au Budget de l'exercice 2015 de la commune de Trois-Rivières au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement.

#### Article 2

**D'AUTORISER** Madame le Maire à effectuer, à l'intérieur de chaque chapitre, les virements de crédits qui seraient nécessaires, et à ouvrir, en cas de besoin de nouveaux articles.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Trois-Rivières.

Certifié exécutoire, compte tenu de La transmission en Préfecture le

2 0 JAN. 2015

La publication et/ou la notification

2 1 JAN. 2015

